





Réf.: 03/99.657.335 93O 60289 MLJ Loak Studio SRL R du Moulin à Eau 30 7506 Willemeau

Références Contrat: 03/99 857 335 BCE: 0795704361 Lnak Studio SPL Votre courtier Bureau d'Assurances MICHEL DEBUCQUOY SPL R du Pucquoy 2 bt 1 7700 Mouscron 5056 33 23 66 michel@mdassurances.be Des questions sur ce document? AG: 071 27 63 10 (8h30 - 16h30) gestionppe.monscharleroi @aginsurance.be

Invitation à payer

Votre contrat Responsabilité civile

Le 20 janvier 2023

Cher client,

Cette assurance et le service de votre courtier vous garantissent une excellente protection. Le paiement correct de la prime vous permettra d'en profiter pleinement.

A payer (en EUR)			293,07
Responsabilité civile			
	AG Insurance		
	IBAN:	BE24 2100 0007 6238	
Période du 20/01/2023 au 31/12/2023 Échéance annuelle : 01/01	BIC:	GEBABEBB	
	Communication :	+++232/5327/97635+++	

Vous trouverez aussi au verso le détail de ce montant ainsi que des informations légales.

Nous vous remercions pour votre confiance. Vous pouvez toujours compter sur nous.

Vous avez des questions concernant...

· Ce contrat ? Contactez votre courtier.

Ce document ? Surfez sur aginsurance.be/vosquestions ou contactez-nous.

Simplifiez-vous la vie.

Envie de recevoir vos documents d'assurance par e-mail? Rendez-vous sur ebill.aginsurance.be/fr. N'oubliez pas de préparer votre numéro de contrat 03/99.657.335 et votre numéro d'activation 892 049.





Quel est le détail de ce montant?

Responsabilité civile



	Période de couverture	Montant Net	Cotisations et taxes	Total
Garanties (sans protection juridique)	20/01/2023 > 31/12/2023	236,98	21,92	258,90
Protection Juridique 20	20/01/2023 > 31/12/2023	31,28	2,89	34,17
	Total	268,26	24,81	293,07

A payer [en EUR] 293,07

Complément d'informations

 Le montant total net comprend: 76,22 EUR de frais d'acquisition et 18,78 EUR de frais d'administration*

*Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doît pas se limiter à comparer les estimations des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion. Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus [y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion]. Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son assemblée générale.

- Le paiement de la prime vaut acceptation de toutes les conditions du contrat.
- AG accorde une attention particulière à la protection de vos données personnelles. C'est pourquoi nous vous informons que notre Notice Vie Privée a été modifiée. Pour un aperçu des changements les plus importants, consultez le chapitre premier de la version mise à jour. Afin de détecter et de lutter contre la fraude à l'assurance, les assureurs peuvent s'échanger certaines données personnelles. Celles-ci sont traitées conformément à la législation sur la Protection de la Vie Privée et à la Notice Vie Privée d'AG. Plus d'informations sur www.ag.be











